

## Formulaire de partage d'électricité (1/4)

La personne qui signe ce formulaire s'engage à respecter les dispositions adoptées à titre transitoire par Sibelga et, une fois adoptées, les dispositions pertinentes du règlement technique.

### 1. TYPE DE PARTAGE

Ce formulaire concerne (cochez la case concernée) :

- Un échange de pair à pair
- Des clients actifs agissant conjointement
- Une communauté d'énergie (\*)
  - Citoyenne
  - Renouvelable
  - Locale

(\*) Les communautés d'énergie communiquent, en ANNEXE 6, l'autorisation d'opérer une communauté d'énergie octroyée par de BRUGEL.

### 2. COORDONNÉES

#### 2.1 COORDONNÉES DE L'INTERLOCUTEUR UNIQUE

- Pour les clients actifs agissant conjointement et les échanges de pair à pair, l'interlocuteur unique doit être un titulaire d'un des points d'injection.
- Pour les communautés d'énergie, l'interlocuteur unique est la communauté.

Nom, Prénom / Dénomination sociale

Adresse / Siège social

N°  Boîte  Code postal      Commune

N° de TVA

Tél.  GSM

e-mail

#### PERSONNE DE CONTACT

M.  Mme Nom  Prénom

Tél.  GSM

e-mail

Contact de facturation (si différent de la personne de contact)

#### 2.2 COORDONNÉES DE L'OPÉRATEUR DU PARTAGE

L'opérateur du partage est la personne morale ou physique qui s'occupe de la gestion quotidienne et du traitement des données. Il endosse le rôle de point de contact privilégié pour l'échange des données de comptage liées au partage. Il peut y avoir une ou plusieurs personnes de contact.

Attention, dans tous les cas, Sibelga enverra toujours la facture de tarif réseau à l'interlocuteur unique indiqué ci-dessus.

## Formulaire de partage d'électricité (2/4)

L'opérateur du partage n'est pas l'interlocuteur unique mais une partie tierce désignée par les participants.

Complétez l'**ANNEXE 1**

L'opérateur du partage est l'interlocuteur unique. J'indique ici, la ou les personne(s) de contact :

- M.  Mme    Nom  Prénom   
GSM  e-mail
- M.  Mme    Nom  Prénom   
GSM  e-mail
- M.  Mme    Nom  Prénom   
GSM  e-mail

### 3. DESCRIPTIF DU PARTAGE

Nom de votre projet

*(à utiliser lorsque vous communiquez avec Sibelga)*

#### 3.1 DATE DE DÉBUT DU PARTAGE

1<sup>er</sup>  20..... (Un partage démarre obligatoirement le 1<sup>er</sup> jour calendrier d'un mois)

À condition que :

- le formulaire soit signé par l'interlocuteur unique et approuvé par Sibelga ;
- que les compteurs intelligents soient installés chez chaque participant le cas échéant.  
*(Sibelga vous contactera pour le remplacement des compteurs dès que ce formulaire sera validé.)*

#### 3.2 PARTICIPANTS AU PARTAGE

Complétez l'**ANNEXE 2**

- L'interlocuteur unique complète **L'ANNEXE 2** du formulaire afin de renseigner tous les participants.
- L'interlocuteur unique tient cette liste à jour et informe Sibelga en cas de modifications.

#### 3.3 PÉRIMÈTRE ÉLECTRIQUE

Complétez l'**ANNEXE 3**

- Dans le cas où le périmètre électrique n'est pas défini, c'est-à-dire, lorsque les membres sont situés au-delà d'un même poste de fourniture Elia, il n'est pas nécessaire de compléter **L'ANNEXE 3**.
- Dans les autres cas, l'interlocuteur unique joint au présent formulaire l'**ANNEXE 3** complétée. Ce document demande de définir le périmètre électrique *(avec justification s'il s'agit d'un bâtiment pour les clients actifs agissant conjointement)* et le schéma du périmètre.

#### 3.4 MÉTHODE DE RÉPARTITION

Complétez l'**ANNEXE 4**

- L'interlocuteur unique joint au présent formulaire **L'ANNEXE 4** qui indique le choix de la méthode de répartition de l'injection entre les participants au partage.

## Formulaire de partage d'électricité (3/4)

### 4. MODALITÉS

#### 4.1 MOYENS DE TRANSMISSION DES DONNÉES

Complétez l'**ANNEXE 5**

Sibelga transmet les données de consommation relatives au partage et le montant des tarifs réseau associés une fois par mois via deux canaux :

- Via un lien Sharepoint
- Via connexion SFTP

Veuillez indiquer votre choix concernant la transmission des données en complétant l'**ANNEXE 5** du formulaire. À défaut d'une réponse, Sibelga transmet ces données via Sharepoint au gestionnaire des données du partage.

Il est possible de modifier le moyen de transmission des données une fois que le partage a démarré. Veuillez en informer Sibelga à l'avance en nous envoyant l'**ANNEXE 5** complétée et signée à l'adresse de contact.

Sibelga enverra chaque mois, via le(s) moyen(s) sélectionnés, les données de consommation agrégées du mois précédent et le montant du tarif réseau associé pour chaque participant. S'il le souhaite, l'interlocuteur unique peut également recevoir un fichier avec le détail par quart d'heure de la consommation des participants. Veuillez nous indiquer votre choix en complétant l'**ANNEXE 5**.

#### 4.2 MODIFICATION DES DONNÉES DU FORMULAIRE

- L'interlocuteur unique notifie à Sibelga **toute modification des données du présent formulaire**.
- L'interlocuteur unique notifie à Sibelga **toute modification quant aux participants au partage** à l'aide du modèle joint en **ANNEXE 2**. Quand ? Au plus tard 10 jours ouvrables avant le 1<sup>er</sup> jour calendrier du mois d'application du changement, à condition que les compteurs intelligents soient installés chez chaque participant le cas échéant.
- L'interlocuteur unique notifie à Sibelga qu'il **souhaite changer de méthode de répartition** à l'aide du modèle joint en **ANNEXE 4**. Quand ? Au plus tard 10 jours ouvrables avant le 1<sup>er</sup> jour calendrier du mois d'application du changement.

Toute modification est d'application le 1<sup>er</sup> jour calendrier d'un mois. Si l'interlocuteur unique ne respecte pas le délai indiqué, la modification sera d'application le 1<sup>er</sup> jour calendrier du mois suivant.

### 5. ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

En remplissant le présent formulaire, l'interlocuteur unique s'engage sur l'honneur que :

- l'activité de partage est régie par des conventions visées aux articles 13bis, §8 et 28quatuordecies de l'ordonnance ;
- les participants dont les coordonnées sont joints en annexe 2 du présent formulaire ont marqué leur accord sur la participation au partage d'électricité et de ce fait à la communication de leurs données de comptage à l'interlocuteur unique ou l'opérateur mandaté par lui ;
- le partage répond aux exigences légales, notamment quant aux sources d'énergie utilisées et quant à la localisation des activités de partage.

## Formulaire de partage d'électricité (4/4)

La personne qui signe ce formulaire s'engage à respecter les dispositions adoptées à titre transitoire par Sibelga et, une fois adoptées, les dispositions pertinentes du règlement technique.

### 6. SIGNATURE

Nom

Prénom

En qualité de

Fait le ...../...../..... à ....., Signature: .....

### ANNEXES

**ANNEXE 1** - relative au « Mandat de la partie tierce »

**ANNEXE 2** - relative au « Participants à l'activité de partage d'énergie »

**ANNEXE 3** - relative au « Descriptif technique de l'opération de partage d'énergie »

**ANNEXE 4** - relative au « Choix de la méthode de répartition »

**ANNEXE 5** - relative au « Choix du moyen de transmission des données »

**ANNEXE 6** - la décision de Brugel